

**Décret n° 2020-210 du 05 février 2020
portant nomination de Directeurs Centraux
au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu** le décret n°2015-17 du 14 janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;
- Vu** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2018-950 du 18 décembre 2018 portant organisation du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Vu** le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommées dans les fonctions de Directeurs Centraux au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, indiquées en regard de leurs nom et prénoms, les personnes ci-après :

- Madame **KOUAME née KONAN Honorée Ghislaine**, Assistant, Grade A4, Directeur de la Promotion de la Famille ;
- Madame **DEMBELE Mariam**, Matricule 158 851 D, Assistant, Grade A4, Directeur des Institutions de Formation et d'Education Féminine ;

- Madame **TANOH née DAGROU Florence**, Matricule 125 603 U, Inspecteur Principal en Vie Familiale et Sociale, Grade A5, Directeur de la Promotion du Genre et de l'Équité ;
- Monsieur **NEVRY Roger**, Matricule 277 861 E, Maître-assistant, Grade A5, Directeur de la Réglementation, du Contentieux et de la Coopération ;
- Monsieur **COULIBALY Kpinna Tiekoura**, Matricule 335 687 S, Assistant, Grade A4 Directeur des Systèmes d'Information ;
- Monsieur **BAKAYOKO Souleymane**, Matricule 245 745, Assistant Chef de Bioclinique, Grade A4, Directeur de la Qualité ;
- Monsieur **LATH Mel Alain Didier**, matricule 316 683T, Inspecteur Principal d'Éducation Spécialisée, grade A5, Directeur de l'Adoption et de la Protection des Droits de l'Enfant.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : La Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de la Fonction publique et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 05 février 2020

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Ehrane Atté BIMANAGBO
Préfet

N° 2000402